

Public

- En priorité : les médecins détenteurs d'un diplôme étranger qui sollicitent la délivrance d'une autorisation de pratiquer à charge de l'assurance-maladie dans les cantons romands ;
- Tous les médecins en pratique libérale ou hospitalière qui souhaitent améliorer leurs connaissances des questions juridiques en lien avec l'exercice de leur profession.

Objectifs du cours

- Acquérir les compétences juridiques nécessaires à une pratique conforme au droit suisse.
 - **Exemples** : savoir distinguer l'autorisation de pratiquer et l'autorisation de facturer à charge de l'AOS ; connaître les exigences des différentes assurances-sociales pour obtenir le remboursement de ses prestations ; comprendre les devoirs professionnels imposés par le droit ; acquérir les réflexes à avoir face un patient mineur, sous curatelle ou incapable de discernement ; maîtriser les trois régimes de responsabilité.
- Identifier les aspects de la pratique médicale qui posent ou sont susceptibles de poser des problèmes juridiques et être capable d'esquisser une solution.
 - **Exemples** : comment réagir face aux demandes de précision des assureurs ? Un parent qui n'a plus l'autorité parentale sur un enfant mineur peut-il être renseigné sur l'état de santé de l'enfant contre la volonté du parent titulaire de l'autorité parentale ? Quel type de publicité est autorisé ? Faut-il suivre l'avis de l'épouse ou des enfants d'un patient incapable de discernement si leurs avis s'opposent ? A qui faut-il remettre le dossier d'un patient décédé ?
- Identifier les outils juridiques adéquats et les ressources en cas de besoin.
 - **Exemples** : identifier les bases légales applicables ; connaître la jurisprudence fondamentale ; avoir des personnes ressources.

A la fin du cours, le médecin dispose des réflexes juridiques fondamentaux pour une pratique respectant le cadre légal imposé par le droit suisse. Il est capable d'identifier les situations à risque pour lui-même et pour ses auxiliaires, d'adopter une attitude conforme au droit ou de maintenir une situation en attendant de recevoir les conseils d'une ou d'un juriste dans les cas plus délicats et de mieux résister aux pressions qu'exercent parfois sur lui le patient, les proches du patient ou les assurances.

Contenu du cours

- **Jour 1** :
 - Organisation du système suisse de soins
 - Financement des soins
- **Jour 2** :
 - Questions choisies de droit médical
 - Cas pratiques

Plan détaillé des cours disponible ici :
<http://www.unine.ch/ids>

Intervenantes

Rachel Christinat, Dr iur, avocate, maître-assistante à la Faculté de droit de Neuchâtel ;

Anne-Sylvie Dupont, Professeure, Facultés de droit de Neuchâtel et Genève, avocate spécialiste FSA responsabilité civile et droit des assurances (responsable de la formation).

Selon les besoins, d'autres intervenants peuvent être associés.

Lieu

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel
Salle D59

Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

En fonction des inscriptions, il est possible de délocaliser le cours.

Modalités pratiques

Date : **vendredi 12 et samedi 13 février 2021**

Un cours est ouvert à partir de 6 inscriptions minimum.

L'horaire d'une journée de formation est le suivant : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00, avec une pause de 30 minutes par demi-journée.

L'enseignement dispensé est ainsi de 16 x 45 minutes. Des supports de cours sont remis aux participantes et participants.

Coût

CHF 1'000.- pour les deux jours (sans repas ni pauses).

Dès 10 participants, CHF 800.- par personne.

Inscription

Par e-mail à dominique.mengisen@unine.ch.

Délai d'inscription

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 29 janvier 2021.

Plan du cours pour le jour 1

Anne-Sylvie Dupont

A. L'organisation des soins en Suisse

1. La répartition des compétences
2. Les règles fédérales en matière d'organisation des soins
3. L'organisation des soins par les cantons
 - a. Médecine libérale
 - i. *Principe : liberté contractuelle*
 - ii. *Exceptions : clauses du besoin*
 - b. Médecine hospitalière et institutionnelle, soins de longue durée
 - i. *Forme juridique des institutions de santé*
 - ii. *Régime d'autorisation*
 - iii. *Planification hospitalière*
 - iv. *Médecine hautement spécialisée*

B. Le financement des soins

1. Présentation générale
2. Les assurances sociales
 - a. L'assurance-maladie
 - b. L'assurance-accidents
 - c. L'assurance-invalidité
 - d. Les autres assurances sociales
3. Les assurances privées
4. L'Etat

Plan du cours pour le jour 2

Rachel Christinat

A. Relations entre un médecin et un patient

1. Droit applicable
2. Contrat de mandat
3. Gestion d'affaires sans mandat

B. Devoirs professionnels du médecin

1. Droit applicable
2. Article 40 LPMéd
 - a. Devoir de diligence
 - b. Devoir d'information
 - c. Publicité
 - d. Secret professionnel
 - i. *Notion du secret professionnel*
 - ii. *Levée du secret professionnel*
 - iii. *Patient décédé*
 - iv. *Secret professionnel et témoignage en justice*
 - v. *Secret professionnel et expertise*
 - vi. *Secret professionnel et assurances*
 - vii. *Droits et obligations d'alerter les autorités*
 - viii. *Information du parent déchu de l'autorité parentale*
3. Droit cantonal

C. Patient mineur, patient sous curatelle, patient incapable de discernement

1. Droit applicable
2. Personne(s) habilitée(s) à se déterminer sur le traitement
 - a. Patient capable de discernement
 - b. Patient incapable de discernement

D. Responsabilité médicale

1. Responsabilité civile
 - a. Droit privé et droit public
 - b. Conditions
 - c. Assurance RC professionnelle
2. Responsabilité pénale
 - a. Droit applicable
 - b. Personne responsable
 - c. Conditions
3. Responsabilité administrative
 - a. Droit applicable
 - b. Personne responsable
 - c. Conditions
 - d. Mesures disciplinaires

4. Cas pratiques

CONFORMER SA PRATIQUE AUX EXIGENCES LÉGALES

Inscription

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

Je souhaite m'inscrire aux cours : **«conformer sa pratique aux exigences légales»**

Coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Tél. mobile : _____

E-mail : _____

Profession :

Entreprise / Organisation : _____

Lieu : _____ Fonction : _____

En signant ce document, je confirme l'exactitude des informations ci-dessus et je m'engage à verser la finance de participation dès réception de la confirmation d'inscription.

Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à 10 jours avant la date du cours. Passé ce délai, un montant de CHF 250.- est facturé à titre de participation aux frais administratifs.

Lieu et date :

Signature :